

<https://www.snetap-fsu.fr/Avancement-de-grade-les-propositions-pour-2021.html>



Avancement de grade : les propositions pour 2021

- CAP/CCP -

Date de mise en ligne : lundi 15 juin 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Cette [note de service](#) relative aux propositions d'avancement faites par les chef.fes de service met en pratique pour la première fois les Lignes Directrices de Gestion sorties ce même jour (lire [ici la note de service des LDG](#)).

Les agent.e.s concerné.es :

- Inspecteurs de la santé publique vétérinaire,
- Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement,
- Attachés d'administration,
- Assistants(e) sociaux,
- Secrétaires administratifs,
- Techniciens supérieurs du MAA,
- Adjointes administratifs,
- Adjointes techniques,
- Infirmiers(es) des administrations de l'État (catégorie B),
- Infirmiers(es) des administrations de l'État (catégorie A),
- Ingénieurs de recherche,
- Ingénieurs d'étude,
- Techniciens de formation et de recherche,
- Adjointes techniques de formation et de recherche,
- Adjointes techniques de l'enseignement.

Ne sont pas concernés les [IPEF](#), les administrateurs civils, les agent.e.s des corps d'inspection du travail (contrôleur et inspecteur), des corps enseignants et assimilés ([PCEA](#), [PLPA](#), [CPE](#), maîtres de conférences et professeurs de l'enseignement supérieur agricole).

La procédure et le calendrier

Étape 1 : AVANT LE 10 JUILLET 2020 : chaque agent éligible doit être informé par le chef de service de la proposition à l'avancement ou non, en lui en expliquant les raisons. Attention : l'éligibilité se constate au 31 décembre 2021.

Attention : les agents qui estiment satisfaire aux conditions d'éligibilité mais n'ont pas été informés de la décision prise par leur hiérarchie s'agissant d'une proposition à l'avancement ou non, peuvent solliciter, par tout moyen, le gestionnaire de proximité RH de la structure afin de vérifier leur éligibilité et, le cas échéant, de s'assurer que leur situation a bien fait l'objet d'un examen.

Étape 2 : AVANT LE 17 JUILLET 2020 : élaboration par les chefs de service des propositions d'avancement de grade avant transmission aux [IGAPS](#) au 17 juillet 2020.

Commentaire du Snetap-[FSU](#) : Notre organisation s'est opposée à la mise en place de ces LDG qui aboutissent à rendre plus opaque, discrétionnaire et arbitraire les promotions ! Nous appelons les agent.e.s à être particulièrement vigilant.e.s pour l'exercice et le respect de leurs droits à l'avancement de grade ! N'hésitez pas à saisir vos représentant.e.s des personnels de votre corps, à retrouver ici : [Les catégoriel-les du SNETAP-FSU](#)